

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2021

-Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Françoise DEMONJA, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Rémi DURIN, Isabelle EVRARD, Aurélia FLUTEAU, Sylvain MAUCHAUSSAT, Isabelle MARTINI, Arnela SALKANOVIC -TESSIER.

-Membres absents : Monsieur David LAMOUREUX en début de séance. Est entré en séance à 20h45.

-Madame Arnela SALKANOVIC est nommée secrétaire de séance.

-Information du maire : Monsieur Landos informe le conseil que la démission de Madame Catherine Godin a été acceptée par la préfecture.

-Adoption du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021:

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil du 21 janvier 2021.

-Informations du maire dans le cadre de ses délégations :

Pas de décisions

ORDRE DU JOUR :

1-Bien de section au village du Poirier : autorisation de vente.

Monsieur Boquet, adjoint délégué à l'urbanisme, informe l'assemblée que suite à la délibération prise le 24 septembre 2020, l'ensemble des sectionnaires, électeurs du village du Poirier a répondu favorablement à la demande d'achat par Madame Plouvier Chantal de la parcelle cadastrée F124. Madame Plouvier propose d'acquérir ce bien de 102 M2 au prix de 1€ le M2. S'agissant d'un bien de section, il est demandé aux conseillers d'autoriser la vente de ce terrain à Madame Plouvier Chantal au prix précité.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise la vente du bien de section, Mandate Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, ainsi que l'acte de vente auprès de Maître Delille, notaire à Dun le Palestel.

2-Attribution des locaux commerciaux de la Taverne du Poney qui tousse

Monsieur Landos, Maire rappelle que les locaux de la « Taverne du Poney qui tousse » ne sont plus utilisés depuis août dernier, qu'une procédure a été initialisée par la commission «ruralité» afin de trouver des repreneurs pour ce bâtiment commercial, que quatre dossiers ont été reçus en mairie, qu'après étude, débat et entretien avec les postulants au sein de la commission ruralité, il reste deux candidats qu'il est nécessaire de départager. Il propose que le vote pour l'attribution des locaux de la taverne se fasse à bulletin secret.

Monsieur le Maire présente les deux dossiers à l'assemblée, ainsi que les conclusions des travaux de la commission ruralité.

Après présentation des deux projets par les candidates en visioconférence, puis après avoir débattus et entendus les différents arguments, le conseil municipal décide de louer les locaux commerciaux de la « Taverne du Poney qui tousse » au projet Dupré/Jolivet par 8 voix pour et 6 voix pour le projet Simonnet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet effet.

Suite à l'adoption du projet Dupré/Jolivet qui ne démarrera qu'en septembre 2021, Monsieur le Maire s'inquiète de la prolongation de la fermeture du Commerce épicerie/bar/restaurant jusque Septembre. Madame Bénédicte Bouché du restaurant Utopaille ayant fait une proposition de restauration estivale de la taverne du Poney qui tousse, un débat devra avoir lieu quant aux services à proposer pour les mois qui viennent.

A 22h45 le conseil est déclaré clos.